

Modèle de charte à conserver.

Un exemplaire sera signé le 1^{er} jour de la mission à la mairie de Plumieux.

Cette charte est un engagement de votre part, amis également de l' élu(e) et de l'agent en charge d'une Mission Argent de Poche. Elle vise à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-la attentivement.

Concernant la période de l'activité

- ✓ L'activité « Mission Argent de Poche » se déroule **du lundi 19 au vendredi 23 octobre 2026.**
- ✓ Chaque session, un minimum de 2 missions pourra être réalisé avec un maximum de 5 en fonction du nombre de jeunes.

Concernant la ponctualité

- ✓ J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toutes personnes arrivant après le démarrage de la mission ne sera pas acceptée à y participer.
- ✓ Je m'engage à participer aux missions sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu de la mission avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.
- ✓ En cas d'indisponibilité, j'avertis la mairie d'intervention (au 02 96 25 55 11 ou par mail à mairie@plumieux.fr) 48h avant le début de la mission.

Concernant la réalisation des missions

- ✓ Les missions qui me sont confiées peuvent être salissantes. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des missions qui me sont confiées.
- ✓ De même, pour des raisons de sécurité et d'hygiène, il est conseillé d'ôter les bijoux.
- ✓ Etant indemnisé(e) pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les missions (travaux + pauses). En conséquence, les téléphones portables devront être placés à minima sur silencieux.
- ✓ En fonction des besoins des services et de la météo, les missions auxquelles je suis affecté(e) pourront être modifiées, reportées, voir annulées.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers

- ✓ Je m'engage à réaliser correctement les missions qui me sont confiées.
- ✓ Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- ✓ Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles les missions se déroulent mais également envers les autres participants.
- ✓ Durant les missions, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.
- ✓ Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue des missions.

Sanctions appliquées pour non-respect d'un des points énoncés ci-dessous

- ✓ Exclusion temporaire ou définitive de Mission Argent de Poche.
- ✓ Non-indemnisation de la mission pour laquelle les consignes n'ont pas été respectées ou durant laquelle votre comportement n'a pas été jugée satisfaisant par les encadrants.

Indemnisation

- ✓ Toute réalisation satisfaisante d'une mission entraîne un versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15€ par mission (durée : 3h30 dont 30 minutes de pause).
- ✓ Le versement se fera à la mairie de Plumieux, à l'issue des différentes missions réalisées.

J'atteste avoir pris connaissance de la présente charte d'engagement et je m'engage à la respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

A Plumieux, le (date)

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »